

EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2023 - S'APPLIQUE AUX VENTILATEURS, RÉCHAUFFEURS ET HUMIDIFICATEURS DE MARQUE VISIONAIR™.

Pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'achat initiale, VisionAir garantit les produits susmentionnés (« Produits ») contre les défaillances dues à des défauts de matériaux ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Cette garantie limitée vous est offerte en tant qu'acheteur d'origine (« vous ») et s'applique aux nouveaux Produits achetés aux États-Unis ou au Canada par vous auprès de VisionAir ou de son revendeur agréé. Cette garantie limitée n'est pas transférable et est soumise à toutes les dispositions, conditions, limitations et exclusions énoncées ci-dessus et ci-dessous.

FAIRE UNE RÉCLAMATION

Pour faire une réclamation au titre de cette garantie limitée, vous devez renvoyer votre Produit au marchand ou au magasin d'origine (« magasin d'origine ») où vous l'avez acheté, accompagné de la preuve de votre achat, par exemple un reçu. Si votre Produit présente un défaut de matériau ou de fabrication pendant la période de garantie, et si toutes les autres conditions de couverture de cette garantie sont remplies, votre Produit sera remplacé par un Produit neuf ou remis à neuf, de même modèle ou de modèle équivalent à votre Produit, dans le cadre d'un échange de gré à gré.

Si le magasin d'origine n'autorise pas les échanges de gré à gré, vous devrez retourner votre Produit à VisionAir. Pour ce faire, vous devez contacter un représentant de VisionAir, en utilisant les informations de contact fournies ci-dessous, pour obtenir un numéro d'autorisation de retour (« RAN ») et des instructions d'expédition. Le représentant de VisionAir peut exiger que vous fournissiez une preuve d'achat et que vous répondiez aux questions destinées à aider à diagnostiquer et à résoudre les problèmes potentiels avec votre Produit. Veuillez noter que VisionAir n'acceptera la livraison de votre Produit que si vous avez obtenu un RAN. Si votre Produit s'avère défectueux et que toutes les autres conditions de couverture de cette garantie sont remplies, VisionAir vous enverra un produit neuf ou remis à neuf du même modèle ou d'un modèle équivalent à votre Produit. Si votre Produit n'est pas défectueux ou si toute autre condition de couverture en vertu de cette garantie n'est pas remplie, votre Produit vous sera retourné en port dû.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE COUVERTURE

Cette garantie limitée s'applique uniquement aux Produits neufs :

- achetés après le 1er janvier 2023 auprès d'un revendeur agréé VisionAir, comme en témoigne le ticket d'achat original;
- utilisés dans une résidence aux États-Unis ou au Canada;
- utilisés et entretenus conformément aux instructions et autres documents fournis avec l'appareil;
- dans la période de garantie applicable au moment de la réclamation; et
- respectant toutes les autres conditions énoncées ailleurs dans cette garantie limitée.

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- les défaillances du produit causées par autre chose qu'un défaut de matériaux et de fabrication du produit;
- les frais de main-d'œuvre de toute nature, y compris pour inspecter, entretenir, retirer ou installer le produit;
- les frais d'emballage et d'expédition pour retourner et remplacer le produit, ou les dommages causés au Produit pendant l'expédition;
- les modifications de l'apparence du produit qui n'affectent pas ses performances, notamment la rouille, les rayures et les bosses; et
- LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS AUX BIENS RÉELS OU PERSONNELS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT OU DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT (certains États/provinces ne permettent pas l'exclusion des dommages indirects, cette limitation peut donc ne pas s'appliquer à votre situation).

Cette garantie limitée est nulle et non avenue si l'appareil a été :

- utilisé dans une application ou un environnement autre que celui prescrit dans la documentation fournie avec le produit;
- utilisé de manière abusive, démonté, ou installé, utilisé ou entretenu d'une façon non conforme à la documentation fournie avec le produit;
- endommagé par un accident, une catastrophe, des actes de la nature ou toute autre cause autre qu'un défaut de matériaux ou de fabrication;
- modifié, altéré, défiguré ou si son numéro de série a été retiré; ou
- cédé, transféré ou vendu par l'acheteur d'origine.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité maximale de VisionAir dans le cadre de cette garantie limitée sera, à la seule discrétion de VisionAir, le remplacement du Produit. EN AUCUN CAS VISIONAIR N'AURA DE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS OU TOUTE AUTRE PERSONNE POUR DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ, DES BLESSURES AUX PERSONNES, DES PERTES DE PROFITS, DE REVENUS OU DE DONNÉES, OU EN VERTU DE TOUTE THÉORIE JURIDIQUE, MÊME SI LA SOCIÉTÉ VISIONAIR A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Certains États n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite et/ou n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires, spéciaux ou consécutifs, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas.

EXCLUSION DE GARANTIES NON DÉCLARÉES

LA GARANTIE IMPRIMÉE CI-DESSUS EST LA SEULE GARANTIE APPLICABLE AUX PRODUITS. LES GARANTIES EXPRESSES FOURNIES DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIVES DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, ET SONT LIMITÉES DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE.